

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS « LE VINATIER »
95 Boulevard Pinel – BP 30039 – 69678 Bron Cedex

ÉPREUVES DE SÉLECTION ACCÈS AUX ÉTUDES D'INFIRMIER Rentrée 2019

**Candidat titulaire d'un diplôme d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture
justifiant de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription**

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : mardi 22 Janvier 2019

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : jeudi 14 mars 2019 minuit

ÉPREUVES ÉCRITES : jeudi 4 avril 2019

Une seule session de sélection est organisée pour l'ensemble des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du territoire de conventionnement Université Lyon 1.¹

Chaque candidat s'inscrit et dépose son dossier dans un seul Institut, celui choisi en priorité n°1.

Lors de cette inscription, vous pouvez renseigner, sur la fiche n°3 « choix des instituts », les autres IFSI du territoire de conventionnement Université Lyon 1, par ordre de priorité.

Le dossier est à télécharger sur <http://www.ch-le-vinatier.fr/ifsi.html> et à transmettre par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : IFSI LE VINATIER – Service concours – 95 Boulevard Pinel – BP 30039 – 69678 Bron Cedex

Le nombre de places pour l'ensemble des candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue est fixé à 33 % minimum du quota global de l'IFSI.

Les frais d'inscription aux épreuves de sélection s'élèvent à 100 Euros.

L'admission définitive est soumise à l'obtention d'un financement d'un OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) ou d'un employeur dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue (art L6311-1 du Code du travail). Elle nécessite le financement de la formation elle-même et la rémunération ou l'indemnisation de la personne pendant cette formation.

¹ - IFSI Fleyriat Bourg-en-Bresse ; IFSI Orsac CPA Bourg-en-Bresse ; IFPS Bourgoin-Jallieu ; IFSI Bugey Hauteville ; IFSI HCL Clemenceau Lyon ; IRFSS Croix rouge Lyon ; IFSI HCL Esquirol Lyon ; IFSI Rockefeller Lyon ; IFSI Saint Joseph-Saint Luc Lyon ; Ecole Santé social sud est Lyon ; IFSI Vinatier Bron ; IFSI Vienne ; IFSI Hôpital Nord-Ouest Villefranche sur Saône

CONSTITUTION du DOSSIER :

Tous les documents demandés doivent être photocopiés

Les éléments constitutifs du dossier à envoyer sont les suivants :

- la fiche n°1 (fiche administrative),
- la fiche n°2 (fiche CNIL - Droits à la protection des données)
- la fiche n°3 (choix des instituts)
- un chèque de 100 euros à l'ordre du Trésor Public
- 1 copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour),
- 1 copie du diplôme d'état d'aide-soignant ou du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture,
- 1 ou des attestation(s) du ou des employeurs justifiant de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection
- 3 enveloppes à fenêtre autocollantes (22 cm x 11 cm) affranchies en recommandé avec accusé de réception.

➤ Tout dossier incomplet ou non transmis dans les délais (cachet de la poste faisant foi) ou non affranchi à la tarification en vigueur sera rejeté.

LIEU DE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES :

IFSI Rockefeller : pour les candidats inscrits dans les IFSI lyonnais = École Santé Social Sud-Est, IRFSS Croix Rouge, IFSI Vinatier, IFSI HCL Clemenceau, IFSI HCL Esquirol, IFSI Rockefeller, IFSI Saint - Joseph - Saint Luc

IFSI Fleyriat Bourg en Bresse : pour les candidats inscrits dans les IFSI du Bugey Hauteville, IFSI CPA Orsac Bourg en Bresse et IFSI Fleyriat Bourg en Bresse.

IFSI Vienne

IFPS de Bourgoin-Jallieu

IFSI Villefranche sur Saône

NATURE DE L'ÉPREUVE :

L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION consiste en une analyse écrite de trois situations professionnelles.

Cette épreuve permet d'évaluer l'aptitude à suivre la formation, notamment les capacités d'écriture, d'analyse, de synthèse et les connaissances numériques.

La durée de l'épreuve est de deux heures.

Les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 15 sur 30 à cette épreuve.

RÉSULTATS :

Les résultats seront communiqués le 15 mai 2019 14h à l'issue de la commission d'examen des vœux Parcoursup qui fait acte de jury.

Les résultats seront communiqués :

- sur Internet site IFSI : site de l'IFSI d'inscription
- par affichage à l'Institut d'inscription
- par courrier personnel à chaque candidat (seul document officiel valide).

AUCUN RÉSULTAT NE SERA DONNÉ PAR TÉLÉPHONE

L'admission définitive est soumise, entre autre, à une obligation vaccinale (présentation d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France).

- Diphtérie, tétanos, poliomyélite
- BCG et test tuberculinique récent
- Hépatite B (3 injections et sérologie > 10UI)

Afin d'être à jour et compte tenu des délais de vaccination il **est indispensable de commencer votre cycle vaccinal dès validation de votre inscription.**

FICHE N°1 : FICHE ADMINISTRATIVE 2019

Candidats titulaires d'un Diplôme d'aide-soignant ou d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture

NOM de NAISSANCE :
 NOM D'ÉPOUSE :
 PRÉNOMS :
 Né(e) le : à (lieu et numéro du département) :
 NATIONALITÉ :
 Numéro de Sécurité sociale :
 ADRESSE :
 N° - Rue:
 Code postal - Commune :
 TÉLÉPHONE(S) fixe : portable :
 MAIL obligatoire sous la forme « initiale du prénom nom @ moteur de recherche » :

EMPLOI(S) DANS LE SECTEUR SANITAIRE - Précisez la(les) date(s), le nom de(s) l'employeur(s), l'adresse et le grade :

J'autorise le service organisateur à publier mes noms et prénoms sur internet dans le cadre de la diffusion des résultats (RGPD) : OUI NON

ORGANISME DE FINANCEMENT (Si votre prise en charge est effective, fournir une attestation) :

Conditions particulières pour les candidats sollicitant un tiers temps ou des conditions particulières de composition : **Fournir un certificat médical par un médecin agréé CDAPH (Art. 23 Arrêté du 31 juillet 2009).**
AUCUN AUTRE CERTIFICAT NE SERA ACCEPTÉ.

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur l'ensemble des documents.

Fait à, le.....

Signature du candidat,

FICHE N°2 : FICHE CNIL

Droits à la protection des données

Les informations collectées dans le cadre de votre inscription, peuvent être transmises à l'Agence Régionale de Santé ou au Conseil Régional.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données et de limitation de leur traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à votre organisme de formation par courriel ou courrier et en joignant une copie de votre titre d'identité pour en justifier.

Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Contact du Délégué à la protection des données de l'établissement d'inscription de l'IFSI : <http://www.ch-le-vinatier.fr/ifsi.html>

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

.....

.....

Donne mon accord pour l'utilisation de mes informations personnelles : OUI

NON

Date : Signature :

FICHE N° 3 : CHOIX des INSTITUTS

Numérotez les IFSI choisis par ordre de préférence = N°1 pour l'IFSI d'inscription

Trois choix possibles

Les candidats classés sur la liste complémentaire pourront être appelés en fonction des désistements dans les autres IFSI.

- IFSI FLEYRIAT Bourg-en-Bresse
- IFSI Orsac CPA Bourg-en-Bresse
- IFSI Bourgoin-Jallieu
- IFSI Bugey Hauteville
- IFSI Hospices Civils Clemenceau Lyon
- IRFSS Croix Rouge Lyon
- IFSI Ecole Santé social sud est Lyon
- IFSI Hospices Civils Lyon Esquirol
- IFSI Rockefeller Lyon
- IFSI Saint Joseph- Saint Luc
- 1** IFSI Vinatier Bron
- IFSI Vienne
- IFSI Hôpital Nord- Ouest Villefranche sur Saône

Fait à, le.....

Signature du candidat,